
Sainte-Érène, le 2 avril 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 2e jour du mois d'avril 2024 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Érène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

M. Nicholas Kaven Jean, conseiller	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent :

Mme Nathalie Daoust , conseillère	Siège # 1
-----------------------------------	-----------

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

1.Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

50-04-2024

2.Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024**
4. **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2024**
5. **Présentation et approbation des comptes**
6. **Période de questions des citoyens**
7. **Administration**
 - 7.1 Déclaration de conformité – 7.3-7040-19-57A Projet d'infrastructure d'aqueduc et d'égout (diverses rues)
 - 7.2 Appel d'offres sur invitation- Remplacement du média filtrant ouverture des soumissions
 - 7.3 Dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable
 - 7.4 Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'année financière 2023
 - 7.5 Transfert du contrat de collecte des matières résiduelles de la municipalité de Sainte-Érène à GEL Environnemental division Matrec
8. **Voirie**
 - 8.1 Octroi de contrat Pierre et gravier
9. **Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Dérogation mineure – 115 rue Veilleux
 - 9.2 Dérogation mineure – 13 rue du Blizzard
 - 9.3 Demande de permis – 20 rue de la Congère
 - 9.4 Mandat MRC – Rue Lavoie
 - 9.5 Offre de service – Modification du plan urbanisme et du règlement de zonage
10. **Loisirs et culture :**

10.1 5 à 7 des bénévoles

10.2 Camp de jour

11. Autres sujets :

11.1 Déneigement -Lac Otis

11.2 50 ans et plus

11.3 Eau village

11. Période de questions des citoyens

12. Levée de la séance

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51-04-2024

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52-04-2024

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2024

Il est proposé par Nicholas Kevin Jean appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

53-04-2024

5. Présentation et approbation des comptes

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyée par Nicholas Kevin Jean et résolue, d'approuver les comptes du mois de mars 2024 au montant de 76 106.02\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions des citoyens

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 19h51.

7. Administration

54-04-2024

7.1 Déclaration de conformité – 7.3-7040-19-57A Projet d'infrastructure d'aqueduc et d'égout (diverses rues)

Considérant que Le projet 7.3-7040-19-57A - Projet d'infrastructure d'aqueduc et d'égout (diverses rues) est en période d'appel d'offres.

Considérant que les tronçons I007 - Rue des Flocons, I008 - Rue des Cristaux et I009 - Rue Boule-de-Neige comprennent l'extension de l'égout sanitaire et que ces travaux sont admissibles à une déclaration de conformité en vertu du *Règlement sur l'encadrement d'activité en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)*.

Considérant que Suite à l'analyse des données de débordement, des effluents et des affluents (2019 @ 2023) de la station d'épuration de la municipalité, le service de génie municipal conclut que la station d'épuration peut

repandre les débits, charges supplémentaires du prolongement de l'égout sanitaire des rues Flocons, Cristaux et Boule-de-Neige.

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyé par Carmen Fournier, il est résolu que la municipalité de Ste-Irène atteste que les normes de rejets applicables par le MELCCFP de la station ne sont pas susceptibles d'être dépassées malgré l'extension de l'égout sanitaire sur les rues Flocons, Cristaux et Boule-de-Neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-04-2024

7.2 Appel d'offres sur invitation- Remplacement du média filtrant ouverture des soumissions

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du média filtrant;

Considérant que les enveloppes ont été ouvertes conformément le 21 mars 2024 à 11h00 en présence de deux témoins;

Considérant que trois invitations par courriel ont été envoyées et que deux soumissionnaires ont déposé une offre pour le remplacement du média filtrant;

- | | | |
|--|--------|----------------|
| • Les entreprises A&D Landry Inc. | Pelle | 195.00\$/heure |
| | Camion | 125.00\$/heure |
| | Camion | 125.00\$/heure |
| • Les entreprises L. Michaud et fils (1982) Inc. | Pelle | 285.00\$/heure |
| | Camion | 130.00\$/heure |
| | Camion | 130.00\$/heure |

Par conséquent, sur une proposition de Carmen Fournier, appuyé par Alain Delisle, il est résolu; d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit Les entreprises A&D Landry Inc. au montant de 195\$/heure pour la pelle et 125\$/heure par camion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable

La directrice générale et greffière trésorière dépose le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable.

7.4 Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'année financière 2023

En l'absence de monsieur Christian Gendron, de la firme Mallette, Société en nom collectif de comptables agréés, monsieur Sébastien Lévesque, maire de Sainte-Irène présente sommairement les états financiers pour l'exercice financier compris entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 pour la municipalité de Sainte-Irène.

56-04-2024

7.5 Transfert du contrat de collecte des matières résiduelles de la municipalité de Sainte-Irène à GEL Environnement division Matrec

Considérant Que la Municipalité de Sainte-Irène a octroyé son contrat de collecte des matières résiduelles de la Municipalité

de Sainte-Irène à l'entreprise 9385-3117 Québec Inc.
– Fusion environnement Inc. ;

Considérant Que l'entreprise GEL Environmental division Matrec a fait l'acquisition de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion environnement) ;

Considérant Que l'entreprise GEL Environmental division Matrec confirme qu'elle honorera le contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion environnement) pour toute la durée du présent contrat ;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu d'autoriser Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Irène le document qui autorise le transfert du contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement) à GEL Environmental Inc. (Matrec) sur la base :

- de la résolution d'adjudication de contrat de collecte des matières résiduelles 2023-2024 à l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- des prix soumis par l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- des avis de changement signés par le représentant de 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- du devis de collecte des matières résiduelles 2023-2024;
- des addendas produits pendant l'appel d'offres de collecte des matières résiduelles 2023-2024 Considérant que Le projet 7.3-7040-19-57A - Projet d'infrastructure d'aqueduc et d'égout (diverses rues) est en période d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Voirie

57-04-2024

8.1 Octroi de contrat Pierre et gravier

Sur une proposition d'Alain Delisle, appuyé par Nicholas Kevin Jean, il est résolu de procéder au paiement de la facture de pierre et gravier fourni par la compagnie Les entreprises L. Michaud et fils (1982) Inc. pour les travaux d'urgence qui ont été effectués au mois de mars au montant de 6 474.14\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Urbanisme et zonage

58-04-2024

9.1 Dérogation mineure – 115 rue Veilleux

Considérant que La demande vise à rendre conforme aux dispositions de l'article 4.4.2 du règlement de lotissement numéro 08-2004, la largeur d'un lot partiellement enclavé situé à l'extérieure du périmètre d'urbanisation, et concerne un lot présentement non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout;

- Considérant que Si cette demande est acceptée, la largeur de ce lot mesurée à la marge de recul avant sera fixée à 9.14 mètres alors que selon les dispositions de l'article 4.4.2, cette largeur ne devrait pas être inférieure à 50 mètres;
- Considérant que cette demande rendra possible une nouvelle construction;
- Considérant que cette demande n'aura pas d'impact sur les propriétés voisines;
- Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

En conséquence, sur une proposition d'Alain Delisle, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

59-04-2024

9.2 Dérogation mineure – 13 rue du Blizzard

- Considérant que la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme un projet de construction d'une résidence nouvelle au 13, rue du Blizzard. La topographie du terrain et le souhait du propriétaire que l'orientation de la façade donne une vue le plus possible en direction de la montagne Val-d'Irène, nécessite la présentation de la présente demande. Également, cette demande est soumise pour la bonne raison que le propriétaire ne peut satisfaire les conditions mentionnés dans la résolution numéro 37-03-2024;
- Considérant que si cette demande est acceptée, les normes suivantes s'appliqueront pour ce lot:
- **ARTICLE 2.4, RÈGLEMENT DE ZONAGE 07-2004:**
Le mur avant de cette résidence donnant sur la rue du Blizzard tel que montré au plan projet d'implantation soumis avec la demande, présentera un angle variant de 55 à 60 % maximum alors que selon les dispositions de l'article 2.4, le mur avant d'une résidence doit être implanté selon un angle inférieur à 45 % par rapport à la ligne de rue.
 - **ARTICLE 4.4.2, RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 08-2004:**
La profondeur de ce lot sera fixée à 50 mètres minimum alors que selon les dispositions de l'article 4.4.2 du règlement de lotissement 08-2004, traitant des dimensions et de la superficie des terrains sans réseau situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, cette profondeur ne devrait pas être inférieure à 60 mètres minimum.
- Considérant qu' il y aura une vue sur 3 façades de la résidence ;
- Considérant que cette demande n'aura pas d'impact sur les propriétés voisines;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

En conséquence, sur une proposition de Nicholas Kevin Jean, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60-04-2024

9.3 Demande de permis – 20 rue de la Congère

Considérant que le demandeur désire construire un bâtiment principal, construire un bâtiment accessoire et faire un aménagement paysager situer au 20 rue de la Congère et que le projet est assujéti au PIIA de la municipalité de Sainte-Irène;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Nicholas Kevin Jean, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

61-04-2024

9.4 Mandat MRC – Rue Lavoie

Sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyé par Carmen Fournier, il est résolu de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia afin de procéder à une expertise sur le type de tuyau du réseau d'aqueduc de la rue Lavoie ainsi qu'une évaluation du nombre de branchements possible sur ce réseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

62-04-2024

9.5 Offre de service- Modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage

Il est proposé par Carmen Fournier et appuyé par Nelson Thériault, d'accepter l'offre de service 2024-01 – modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage du service de l'aménagement et de l'urbanisme au montant de 1973.32\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

63-04-2024

10. Loisirs et culture :

10.1 5 à 7 des bénévoles

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Carmen Fournier et résolu d'affecter un budget de 1000\$ maximum pour la soirée des bénévoles organisée par le coordonnateur des loisirs de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

64-04-2024

10.2 Camp de jour

Il est proposé par Nicholas Kevin Jean, appuyé par Carmen Fournier et résolu de retenir la candidature d'Alycia Malenfant au poste de monitrice de camp jour de Sainte-Irène. La rémunération est celle de la convention

collective en vigueur à la municipalité au même titre que le poste de journalier (échelon 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65-04-2024
11. Autres sujets
11.1 Déneigement

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nelson Thériault et résolu d'accepter la demande d'un citoyen qui désire entreprendre le déneigement d'une partie de la route de la Branche Nord jusqu'au Lac Otis. Le citoyen devra respecter les conditions du règlement n° 08-98 modifiant et abrogeant le règlement le règlement n°01-95 concernant l'entretien des chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

66-04-2024
11.2 50 ans et plus.

Il est proposé par Carmen Fournier et résolu à l'unanimité de faire un don des haut-parleurs non utilisé de la municipalité à l'organisme de 50 ans et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Eau village

Point reporté

12. Période de questions des citoyens

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 21h20.

67-04-2024
13. Levée de la séance

Il est proposé par Nicholas Kevin Jean, appuyée par Nelson Thériault et résolue de lever la séance à 21h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 3^e JOUR DE AVRIL 2024**


Sébastien Lévesque
Maire


Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière

